

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMENAY**SEANCE DU 01 FEVRIER 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, LE PREMIER FEVRIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de ROMENAY, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Daniel JENNEPIN, Maire

Etaient présents : JENNEPIN Daniel, DAMAY VISSUZAINIE Natalie, DEBOST Pascal, GALLAND Ginette, ANDRE Serge, VENTRICE Aurore, VAIRET Jean-René, COLIN Sandrine, MARICHY Patrick, LABRANCHE Céline, AMADIEU Dimitri, CLERC Maud, NAVOISEAU David, DANJEAN Catherine, POUDOU Vincent, DONGUY Roger, LANGERON Danielle, HAYNE Jean-Jacques, THEVENET André

Absent(s) / Excusé(s) : Néant

Secrétaire de Séance : DAMAY VISSUZAINIE Natalie

M. le Maire, constatant la présence de public dans la salle du conseil municipal, rappelle qu'en vertu de la loi sur l'état d'urgence du 14 novembre 2020, il a été décidé que la tenue du présent conseil municipal se déroulerait sans public et que cette décision a été mentionnée sur la convocation du conseil municipal.

Il précise également que sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Plusieurs conseillers municipaux ainsi que le Maire sollicitent le maintien du huis clos. Après un vote à mains levées, l'assemblée délibérante, par 14 voix pour, valide le maintien de la séance à huis clos. Il est demandé au public présent de bien vouloir quitter la salle du conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la précédente réunion du 18 janvier 2021.

M. Roger DONGUY souhaite préciser qu'à son sens, le conseil municipal, avant sa réunion du 18.01.2021, n'avait pas disposé de suffisamment d'éléments d'informations concernant la vente des parcelles communales YA n°46 et YB n°23 à la SAFER (Origine des parcelles, etc.)

Mmes Aurore VENTRICE Natalie DAMAY VISSUZAINIE précisent qu'elles maintiennent leur position contre l'installation d'une antenne Orange au lieu-dit « La Rippe des Monts », suite à un manque d'information également en amont de la délibération du conseil municipal.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA) - VENTE SCI L'AUBERGE AU PROFIT DE Monsieur Marcel SIXT

Afin de pouvoir délibérer et voter en connaissance de cause, M. le Maire informe l'assemblée avoir invité, préalablement à toute décision :

- M. Marcel SIXT, en tant que potentiel futur acquéreur du bâtiment ex « Lion d'Or », à venir présenter en début de séance, son projet de valorisation du site.
- Mme Corinne RAY à venir également présenter en début de séance son projet regroupant les bâtiments du « Moderne » et du « Lion d'Or » (Plans, financement, délais d'exécution)

L'assemblée délibérante constate la seule présence de Mme Corinne RAY, M. Marcel SIXT étant souffrant.

Un temps de parole d'1/4 d'heure est donné à Mme RAY afin de présenter son projet. Cette dernière prend la parole et expose les points suivants :

- Un point historique depuis l'achat du bâtiment « Le Moderne » en 2016 (consultation ABF, appel à M. PARENT, architecte basé à Paris)
- Les nombreux échanges avec Me DESLORIEUX (liquidateur judiciaire) au sujet du bâtiment du « Lion d'Or »
- L'absence de plan à ce jour concernant le projet de réunion des deux bâtiments. Les plans viendront ultérieurement, tout comme les devis de chiffrage des travaux correspondants
- Elle indique ne pas disposer à ce jour de business plan, mais précise toutefois être en mesure d'autofinancer le projet à hauteur des 2/3 du coût total.

Il est demandé à plusieurs reprises à Mme RAY, par différents membres du conseil municipal, de bien vouloir repositionner son masque correctement.

Plusieurs points sont soulevés par différents conseillers et de nombreuses questions sont posées à Mme RAY (financement, étude de marché, etc.) M. le Maire fait part à l'assemblée des avis réservés des professionnels du domaine de l'hôtellerie / restauration qu'il a recueillis par rapport à ce projet.

- Mme RAY indique ne pas avoir d'inquiétude pour un tel projet d'un point de vue financier
- Elle précise ne pas avoir besoin de réaliser d'étude préalable de marché pour ce projet (clientèle principalement étrangère)

Mme RAY ayant terminé sa présentation, elle remercie le conseil municipal et quitte la séance.

Après discussion et débat en son sein, le conseil municipal, en l'absence d'éléments concrets de la part de Mme RAY (plans du projet, financement et garanties financières, délais d'exécution du projet, etc.) décide de surseoir à statuer et de reporter cette délibération au prochain conseil municipal (jeudi 11.02.2021).

STADE MUNICIPAL – NOUVEAU CONTRAT D'ENTRETIEN : ETUDE DE DEVIS

Le Maire fait part à l'assemblée des devis obtenus dans le cadre de la mise en place d'un nouveau contrat d'entretien du stade de football.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise COSEEC France – 74330 LA BALME DE SILLINGY comme suit :

- prestations mécaniques annuelles sur le terrain de football gazonné : 3237.00 € HT soit 3884.40 € TTC

- fourniture annuelle produits nécessaires au terrain de football : 1266.00 € HT soit 1473.00 € TTC

Pour une durée d'une année renouvelable tacitement pour quatre ans.

PROJET D'INSTALLATION DE DEFIBRILLATEURS A LA SALLE DES FETES Jean DENISET ET A LA SALLE SOCIO-CULTURELLE : ETUDE DE DEVIS

Le Maire fait part à l'assemblée des différents devis obtenus pour la fourniture et l'installation de défibrillateurs à la salle des fêtes Jean Deniset et à la salle socio-culturelle.

Après discussion, le conseil municipal, souhaitant s'accorder un délai supplémentaire de réflexion, décide de ne pas délibérer sur ce point lors de la présente séance et de reporter cette délibération à un conseil municipal ultérieur.

PROJET DE REPRISE DU PAVAGE DEVANT L'EGLISE : ETUDE DE DEVIS

Le Maire informe l'assemblée qu'une consultation d'entreprises a été effectuée afin de reprendre le pavage devant l'église de Romenay et lui fait part des différents devis obtenus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise COULON Jean-Michel « Les Curtils » - 71470 ROMENAY d'un montant de 3700.00 € HT soit 4400.00 € TTC pour les travaux de réfection du pavage devant l'église.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL (YH n°33) AU LIEUDIT « DAISSIAT » PAR M. ET MME Patrice TRICOT

Le Maire fait part à l'assemblée de la proposition d'achat de M. et Mme TRICOT Patrice concernant une parcelle communale située au lieudit « Daissiat », jouxtant leur propriété et cadastrée YH n°33 (8a 64ca) au prix de 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de vendre à M. et Mme TRICOT Patrice ladite parcelle communale au prix de 200 € (Frais de notaire à la charge de l'acquéreur) et désigne la SCP PERRAULT et PERE – Bureau de Romenay pour dresser l'acte de vente correspondant.

SPA DE MACON : AVENANT AU CONTRAT DE CONVENTION FOURRIERE POUR L'ANNEE 2021

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune bénéficie d'une convention de fourrière avec la SPA de Mâcon (Convention simple n°1). Il l'informe que le tarif augmente à compter du 01.01.2021, passant de 0.70 € à 0.75 € par habitant, et qu'il convient de signer un avenant au contrat de convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire la convention simple n°1 avec la SPA de MACON à compter du 01.01.2021 au tarif de 0.75 € par habitant et autorise le maire à signer l'avenant au contrat de fourrière correspondant.

SEMCODA : PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU RAPPORT DE GESTION 2019 DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DES COMMUNES ACTIONNAIRES

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Romenay est une commune actionnaire de la SEMCODA et qu'à ce titre, elle doit se prononcer sur le rapport de gestion annuel de l'Assemblée Spéciale des Communes Actionnaires de la SEMCODA.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve le rapport de gestion 2019 de ladite Assemblée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Compte-rendu écrit de la réunion du 14.01.2021 avec les représentants de La Poste

- Dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux (Vote Compte administratif 2020, Budget primitif 2021, etc.)

- Proposition de convention Souilly d'Air (le conseil municipal ne valide pas ladite convention en l'état et propose une renégociation)

- Bilan financier 2020 du Comité de la Foire de Bétail de Gras de Pâques

- Informations relatives au marché entre l'EHPAD de Romenay et la pharmacie de Montpont-en-Bresse (conditions, renouvellement, dénonciation, etc.)

- Compte-rendu de la réunion GEMAPI

- Compte-rendu de la réunion Natura 2000 qui s'est déroulée le 26.01.2021 à SORNAY

La séance est levée à 22 heures 10 minutes.

LE MAIRE,
Daniel JENNEPIN

